



AVIS AUX RÉSIDENTS

Stationnement sur rue et accès local

Pendant les travaux, il est possible que le stationnement sur rue soit interdit. L'accès sera maintenu pour les résidents et les propriétaires d'entreprises du secteur et les véhicules d'urgence. Il est possible que les travaux vous empêchent d'accéder à votre propriété en voiture, auquel cas l'entrepreneur est tenu de vous aviser 24 heures à l'avance. L'accès sera rétabli à la fin de la journée de travail. Par ailleurs, si vous devez accéder à votre propriété ou en sortir pendant la journée, l'entrepreneur installera des plaques d'acier à cet effet. Si vous avez d'autres préoccupations concernant la limitation de l'accès, telles que des livraisons commerciales ou des exigences en matière d'accessibilité, veuillez communiquer avec le gestionnaire du projet dont le nom figure ci-dessous.

Répercussions sur l'emprise et les propriétés privées adjacentes

Les travaux pourraient causer des perturbations sur une partie des propriétés privées situées directement à côté du chantier. La Ville remettra en état toute partie d'aménagement paysager, d'entrée de cour et d'allée piétonne qui aura été endommagée par les travaux. Toutefois, si vous avez des systèmes d'irrigation, des plates-bandes ou tout autre bien situé sur l'emprise de la Ville que vous voulez conserver, nous vous recommandons de les déplacer avant le début des travaux.

Inconvénients causés par les travaux

L'entrepreneur mettra tout en œuvre pour limiter les répercussions des travaux sur la vie quotidienne de votre famille ou sur les activités de votre entreprise, mais vous devez vous attendre à certains inconvénients pendant les travaux, comme un ralentissement de la circulation, du bruit et de la poussière. Il est également possible que vous ressentiez des vibrations en raison de l'utilisation d'équipements lourds. Il s'agit d'une situation courante qui ne cause généralement pas de problème. Nous tenons à vous remercier de votre patience et de votre collaboration. En ce qui concerne les heures d'activité du chantier, la Ville d'Ottawa suit les exigences provinciales ainsi que son *Règlement sur le bruit* (n° 2017-255).

Sécurité

La Ville d'Ottawa est déterminée à assurer la sécurité à l'intérieur et aux alentours des chantiers. L'équipe responsable du projet travaille en étroite collaboration avec le secteur et respecte les restrictions et les recommandations émises par les autorités sanitaires municipales, provinciales et fédérales, ainsi que par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences.

Coordonnées

Pour toute urgence en dehors des heures normales de travail la semaine et la fin de semaine, veuillez téléphoner à la Ville au 3-1-1. Pour en savoir plus sur ce projet, veuillez communiquer avec le gestionnaire de projet de la Ville. Pour toute question ou préoccupation liée aux travaux, veuillez communiquer avec les représentants de l'entrepreneur.

Gestionnaire de projet de la Ville

Christopher Geen, T.A.I.

Gestionnaire de projet, Services d'infrastructure
100, promenade Constellation
Ottawa (Ontario) K2G 6J8
Tél. : 613-580-2424, poste 23031
Courriel : christopher.geen@ottawa.ca

Administrateur du contrat

Mathew Ojoleck, ing.

Administrateur du contrat
Stantec
Tél. : 613-859-6547
Courriel : mathew.ojoleck@stantec.com

Représentant de la Ville sur le chantier

Danish Sheikh

Inspecteur sur le chantier, Stantec
Tél. : 437-755-5621
Courriel : danish.sheikh@stantec.com

Représentants de l'entrepreneur

Luigi Di Nuzzo

Gestionnaire de projet, In-Depth Contracting
Tél. : 613-668-0755
Courriel : luigi@indepthcontracting.com

Tony Montanaro

Directeur de chantier, In-Depth Contracting
Tél. : 613-229-0165
Courriel : tony@indepthcontracting.com

c.c. : Laine Johnson, conseillère du quartier 8 – Collège